



2016 - 2017

DOSSIER DE RENTRÉE

2 . DES PRIORITES PEDAGOGIQUES QUI S'INSCRIVENT DANS LE TEMPS

Fiche 2.1 :

**Accueillir et prendre
en charge les élèves
et soutenir les
élèves à besoins
particuliers**



assureur militant



MON PREMIER ASSUREUR



Accueillir et prendre en charge les élèves

- ✓ Adapter la structure des écoles en fonction de l'évolution démographique du secteur,
- ✓ Anticiper les besoins de remplacement pour assurer une meilleure continuité du service public et engager résolument une politique de formation continue des enseignants.

Soutenir les élèves à besoins particuliers

a) Un cadre institutionnel fort au service de l'inclusion scolaire



- Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.

- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, du 8 juillet 2013 rappelle le **principe d'inclusion scolaire**.

L'école inclusive a vocation à accueillir tous les enfants, quels que soient leurs besoins. Elle doit s'adapter aux besoins de chacun d'entre eux, dans un environnement scolaire prenant en compte les spécificités de chaque parcours. Les modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap sont de trois ordres : scolarisation individuelle en milieu ordinaire, scolarisation collective en milieu ordinaire et

scolarisation en établissement médico-social.

b) Une politique claire dans ses objectifs

A la rentrée 2015, 5 314 élèves en situation de handicap (2% des élèves) sont scolarisés dans les écoles et établissements scolaires de Gironde, dont 2 031 en ULIS. S'y ajoutent 1 400 jeunes scolarisés exclusivement dans les établissements médico-sociaux.

Deux objectifs :

- **Améliorer la fluidité des parcours des élèves**, en proposant à chacun un projet personnalisé adapté à ses besoins et en renforçant l'inclusion des élèves en situation de handicap au sein du système scolaire ordinaire.
Y participent notamment :
 - Les ouvertures d'unités d'enseignement en maternelle pour améliorer l'inclusion scolaire des enfants autistes,
 - L'externalisation des unités d'enseignements des établissements spécialisés vers les établissements scolaires,
 - L'extension des dispositifs ULIS (9 dispositifs supplémentaires à la rentrée 2016).
- **Améliorer la professionnalité des acteurs** : plan de formation des enseignants renforcé, évolution de l'accompagnement humain des élèves avec la création des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) qui remplaceront les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) avec une formation et un statut renforcés.

c) Une politique ambitieuse dans ses moyens

- **408 enseignants spécialisés sont au service des élèves en situation de handicap, dont 183 enseignants en ULIS, 170 en unités d'enseignement des établissements médico-sociaux, 31 enseignants référents et 24 autres enseignants dédiés à la formation, au remplacement et à la coordination.**
- **1 280 personnels Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) pour accompagner plus de 1 900 élèves.**
- **Plus de 3 000 journées de formation ASH pour les enseignants.**

